

L'an deux mil douze, le vingt-sept du mois de septembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Présents :** Mrs ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mmes AVOUAC Sophie, BERRY Josette, Mr CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, Mrs GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, PANNEFIEU Jean-Paul, Mme VAGGIANI Renée.

**Absents représentés :** Mme BALDET Maryse (représentée par Mme FOURNEL Michèle), Mr CHAZALON Didier (représenté par Mr MOUNIER Michel), Mr VEY Patrick (représenté par Mr MARCON Maurice).

**Absents :** Mrs DIDIERJEAN Renaud, NICOLAS André.

Mme FOURNEL Michèle a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### Approbation du compte rendu des deux séances précédentes

Le compte rendu de la séance du 5 juillet 2012 est approuvé avec 5 votes contre avec les modifications suivantes :

- Concernant la création du poste de Technicien Territorial : Mme VAGGIANI n'a pas parlé de « tournant » dans la carrière de l'Employé mais uniquement de « changement de nature du poste ». Lors de l'intervention des membres du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Mme VAGGIANI a fait remarquer que La Chartreuse de Bonnefoy et l'Abbaye de Mazan n'étaient que des exemples et qu'ils n'étaient pas les seuls sites concernés par le PER. Monsieur ANDRIEU tient pour sa part à faire remarquer qu'il aurait été judicieux que Monsieur le Maire précise que la délibération concernant l'achat du Tableau Interactif de l'Ecole concernait un appareil qui avait déjà été acquis par l'école et que la décision ne venait qu'officialiser cet achat. Monsieur le Maire répond que c'était effectivement le cas, mais que le dossier ayant été traité trois mois plus tôt, il n'était pas certain de l'avoir indiqué. Monsieur GALLAND et Monsieur MOUNIER assurent que cette information avait bien été donnée. Monsieur le Maire termine en disant que cela avait été fait pour répondre à une demande de la Directrice de l'école maternelle et pour profiter d'une bonne occasion, afin que chaque classe puisse bénéficier d'un tableau interactif.

Le compte rendu de la séance du 30 août 2012 est approuvé avec 5 abstentions et Mme VAGGIANI tient à préciser que les noms des personnes concernant certains dossiers n'ont pas à apparaître dans les comptes-rendus.

### Compte rendu des différentes réunions

- **Forum de transmission d'entreprises le 10 septembre :** cette réunion a été annulée en raison d'un nombre insuffisant de participants.
- **Colloque Saint Chaffre les 13, 14 et 15 septembre :** le colloque s'est bien passé.
- **Réunion pour le Pôle Santé le 18 septembre :** une réunion s'est déroulée en présence des professionnels de santé intéressés par le projet et de Monsieur RAVEL, représentant de l'Agence Régionale de la Santé. Le projet avance.
- **Réunion échanges fonciers le 18 septembre :** Mme FAURE précise que la participation des agriculteurs a été assez faible. Une campagne de communication lancée à l'initiative de la chambre d'agriculture a débuté afin d'informer les agriculteurs des propositions faites dans le cadre des échanges fonciers. Une première étape consistera à réaliser une étude sur plans cadastraux afin de situer les terrains échangeables. Une nouvelle réunion sera programmée.

- **Conférence maladie Alzheimer le 18 septembre** : un nombre assez important de participants ont assisté à cette conférence.
- **Spectacle jeune public le 23 septembre** : ce spectacle de très bonne qualité était organisé dans le cadre de l'Espace Culturel. Une soixantaine de personnes, parents et enfants, y ont assisté.

### Délibérations diverses

- **Voirie du lotissement communal** : Mr le Maire précise que le goudronnage de la voirie du lotissement (entre le lotissement de la Chenevette et le lotissement des Narcisses) n'a pas été inclus dans la tranche de travaux qui vient de se terminer car la voirie en question n'est pas classée et n'est donc pas éligible à des subventions dans le cadre de la DETR. Cependant, il est maintenant nécessaire de réaliser ces travaux car le conseil s'y est engagé il y a quelques mois. Monsieur Régis LAC présente l'étude faite par la DDT. Les travaux prévus comprendront le terrassement, l'installation des bordures, la mise à niveau des diverses évacuations et le goudronnage d'environ 1600 m<sup>2</sup> de voirie. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le lancement de l'appel d'offres pour ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

- **Etude bassin de rétention** : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les divers problèmes de récupération et d'évacuation des eaux pluviales rencontrés lors du terrassement du terrain situé sous le bourg pour la construction de la nouvelle maison de retraite. La création d'un bassin de rétention dans le secteur considéré pourrait permettre d'apporter une solution en récupérant les eaux en question. Il convient cependant de réaliser une étude afin d'analyser la faisabilité d'un tel projet et d'envisager toutes les solutions. Des devis ont donc été demandés auprès de divers bureaux d'étude. Monsieur le Maire présente les deux devis reçus pour cette consultation. Mme VAGGIANI tient à souligner que de tels travaux doivent être murement réfléchis notamment en raison de la nature des sols sur ce secteur et de la présence d'habitations à proximité. Les missions proposées étant assez floues, le conseil demande à Monsieur le Maire de demander des précisions complémentaires aux bureaux d'étude et de revoir ce dossier lors de la prochaine séance.

- **Demande des communes voisines pour le SPANC** : Monsieur le Maire rappelle au conseil les demandes des communes de Salettes et Alleyrac concernant la mise en place du SPANC. Ces deux communes souhaiteraient que l'agent des services techniques en charge des contrôles sur notre commune puisse également intervenir sur leur commune. Monsieur MOUNIER précise que les agents du service technique n'y sont pas vraiment favorables en raison de la surcharge de travail qu'une telle mission occasionnerait. Madame VAGGIANI demande si cette compétence ne pourrait pas être prise en charge par la communauté de communes. Monsieur le Maire répond que cette solution avait été envisagée mais que certaines communes étant déjà engagées auprès du Syndicat des Eaux du Velay notamment, la communauté de communes ne pouvait prendre en charge cette compétence car toutes les communes ne pouvaient dès lors être concernées. Monsieur MARCON précise également que cette tâche est assez complexe et que chaque visite prend en moyenne entre ½ heure et ¾ d'heure pour les cas classiques. Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un partenariat va être lancé avec l'ISVT de Vals et que des étudiants auront pour mission d'informer la population au sujet du service d'assainissement non collectif et de conseiller gratuitement les usagers. Ils seront encadrés par les élus en charge du dossier et pourront assister à des visites. Madame VAGGIANI insiste sur le fait que le SPANC doit faire l'objet d'une communication. Certes un article est paru dans le bulletin municipal mais il serait nécessaire d'établir un tract explicatif à l'attention des habitants de la commune, qu'ils soient ou non concernés par l'assainissement individuel. Ce tract pourrait être distribué avec les factures d'eau ou avec les demandes de rendez-vous de contrôle. Le conseil décide donc d'informer les personnes concernées au moyen d'un document qui sera transmis lors de la prise de rendez-vous.

- **Construction du bâtiment des services techniques** : Mr le Maire rappelle au conseil le projet de remplacement du bâtiment de stockage du service technique qui avait été évoqué lors du précédent conseil. Il présente les plans du nouveau bâtiment qui serait implanté à l'endroit de l'existant, une fois celui-ci détruit. Il

s'agit d'un local de 10m sur 20m avec des portes de 5m de large. Monsieur MOUNIER précise que ce projet a été monté en collaboration avec les agents du service technique. Monsieur PANNEFIEU demande si ce bâtiment n'aurait pas pu être construit vers le quai de chargement situé de l'autre côté de la route, ceci afin de pouvoir profiter du quai pour le chargement des matériaux. Mr MOUNIER précise que cette solution avait été proposée initialement au service technique mais qu'elle n'avait pas été retenue en raison du coût du projet d'une part, et de l'éloignement par rapport au bâtiment d'autre part. Monsieur le Maire ajoute que des vols de matériaux ayant été constatés, la création d'un site unique fermé avait été privilégiée. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les plans présentés afin de pouvoir déposer le permis de construire.

- **Modification de la régie tennis :** Mr le Maire informe le conseil que la régie tennis mise en place et gérée par la propriétaire du camping ne concerne que la saison estivale. Il indique qu'il serait souhaitable, compte tenu des demandes en dehors de cette période, de prolonger sa validité sur l'année entière. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la modification de la durée de la régie tennis et son extension à l'année entière. Mr le Maire précise ensuite que les nouveaux propriétaires ont été globalement satisfaits de la fréquentation cet été, en dépit d'un début de saison difficile. Ils ont souhaité créer un jacuzzi qui sera ouvert à la population et ils envisagent la construction d'une piscine au printemps.

- **Modification de la régie gîte municipal et bascule :** Mr le Maire précise que suite au départ des gérants de l'hôtel restaurant le Provence en charge des régies du gîte municipal et de la bascule, il est nécessaire de nommer le régisseur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012. Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité la nomination du nouveau régisseur à compter de cette date.

- **Chauffage du gymnase et du boulodrome :** Mr Alain GALLAND rappelle que le système de réglage à distance du chauffage du gymnase n'est plus utilisable depuis le mois de juin car le système fonctionnait auparavant au moyen du Minitel. A ce jour, aucune solution n'a été trouvée pour régler le chauffage sur place. Une ultime tentative va être effectuée en ayant recours à un Minitel plus récent que Mr ANDRIEU propose de prêter. Si ce dernier essai s'avérait infructueux, il serait indispensable de changer l'ensemble du système. Mr GALLAND rappelle qu'il est nécessaire de solutionner ce problème au plus vite en raison de l'approche de la saison hivernale et présente un devis d'un montant de 10325 Euros réalisé par l'entreprise PAULET. Il propose de ne commander ces travaux qu'en cas d'échec de l'ultime tentative, ceci afin d'éviter de se retrouver sans solution si une vague de froid survenait. Après délibération, le conseil décide donc à l'unanimité d'approuver le devis de Denis PAULET pour un montant de 10 325 Euros HT, devis qui ne sera signé que dans l'éventualité où aucune solution n'aurait été trouvée au dysfonctionnement actuel.

- **Enquête Stevenson :** Mr le Maire présente au conseil une enquête transmise par l'association « Sur le Chemin de Robert Louis Stevenson ». Cette dernière demande au Conseil s'il préfère que l'association mette à disposition un panneau indiquant que la commune se situe sur le chemin de Stevenson ou un visuel de type logo à apposer sur toute communication. Mme VAGGIANI pense que cette question pourrait être traitée par la commission urbanisme qui doit se réunir le 8 octobre. Le conseil approuve. D'autre part, Mme VAGGIANI informe Mr le Maire que la plaque située au-dessus de la stèle Stevenson a été cassée. Mr le Maire prend note de cette information et précise que ce n'est pas la seule dégradation à déplorer dans ce secteur puisque le panneau indiquant le bureau de poste a lui aussi été détérioré.

- **Dénomination des maisons du lotissement au-dessus de la Chenevette :** Suite à plusieurs demandes déposées auprès du secrétariat de Mairie, Mr le Maire propose de nommer la zone située au-dessus du lotissement de la Chenevette. Le conseil propose à l'unanimité de nommer ce groupe de maisons le 'lotissement Bellevue'. D'autre part, Monsieur le Maire tient à faire part au conseil du souhait des secrétaires de mairie d'entreprendre un travail sur les noms de rues de la commune. Il cite pour exemple l'Avenue des Ecoles qui s'étend sur une distance

importante et rend le repérage difficile. C'est pourquoi, une réflexion sur la dénomination de certaines rues serait judicieuse. Mme VAGGIANI précise toutefois que pour que ces modifications soient prises en compte, les habitants de la commune devraient informer les différentes administrations de ces changements. Mr MARCON rappelle que ces modifications sont très difficiles à faire prendre en compte auprès d'entreprises comme ERDF ou France Télécom. Mr GALLAND pense qu'il serait souhaitable de procéder également à la numérotation pour faciliter l'adressage. En tout état de cause, cette entreprise nécessitera beaucoup de travail et de temps. Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir sur la nomination d'un élu référent pour ce projet.

D'autre part, Mr le Maire précise que le cadastre numérisé pourra être utilisé à partir du mois de novembre.

- **Participation au ramassage scolaire des communes voisines :** Mr le Maire indique qu'un enfant résidant sur la commune du Monastier est scolarisé sur la commune des Estables. Il rappelle que dans une telle situation, la participation de la commune au ramassage scolaire est la même que celle que la commune demande aux autres communes, à savoir 16 euros par enfant et par trimestre. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la participation au ramassage scolaire à 16 €uros par enfant et par trimestre à compter de l'année scolaire 2012/2013.

- **Détermination du nombre d'adjoints :** Mr le Maire rappelle au conseil que suite à la démission de Melle AVOUAC de son poste d'adjoint, le conseil municipal ne dispose plus que de 4 adjoints. Il propose de terminer le mandat avec quatre adjoints. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la modification de la délibération prise en 2008 concernant le nombre d'adjoints et de passer celui-ci à quatre au lieu de cinq.

- **Bons d'achat foire aux chevaux :** Mr Régis LAC propose de délivrer des bons d'achats aux participants du concours organisé à l'occasion de la Foire aux Chevaux. Ces bons d'achat sont à faire valoir dans les commerces de la commune. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la délivrance de bons d'achats aux participants du concours de la foire aux chevaux à hauteur de 60 €uros.

- **Entente des clubs de pétanque :** Mme VAGGIANI souhaiterait avoir quelques précisions concernant l'entente qui a été mise en place entre les clubs de Boule Lyonnaise de Coubon et du Monastier. Elle précise également que le boulodrome est souvent occupé par des adultes. Mr ANDRIEU pense pour sa part que les joueurs de Coubon cherchent principalement à bénéficier d'une structure couverte. Mr le Maire rappelle que cette entente avait été mise en place à la demande des deux clubs pour les dynamiser et pour créer une école destinée aux jeunes. Une rencontre avait eu lieu avec les responsables du club de pétanque afin de s'entendre sur les plannings et de mettre les choses à plat. Il ajoute que les adultes de Coubon avaient la possibilité de venir jouer au boulodrome le jeudi soir, moment où le local n'était habituellement pas occupé. Un calendrier devait être mis en place en bonne intelligence par les utilisateurs du boulodrome, ceci afin d'éviter les chevauchements de compétitions, notamment les week-ends. Il précise que la mise à disposition du boulodrome est faite à titre gratuit puisqu'il s'agit d'une entente impliquant une association du Monastier, comme c'est le cas pour d'autres ententes. Il termine en précisant qu'un bilan sera fait au bout d'une année, et que d'un commun accord, s'il était jugé négatif, la convention serait dénoncée et l'entente prendrait fin.

## Questions diverses :

- **Rencontre avec un employé des services techniques :** Mr le Maire rappelle que lors de la création du poste de Technicien Territorial, le conseil avait souhaité rencontrer l'Agent nommé afin de définir les nouvelles missions et d'écouter ses propositions. Il précise que cet Agent a suivi la formation qui lui avait été imposée. Monsieur le Maire propose donc de le recevoir le vendredi 19 octobre à 17h30. Mr ANDRIEU indique qu'il ne souhaite pas être présent en raison de son statut professionnel trop similaire à celui de l'agent concerné.

- **Travaux de voirie :** Mr le Maire informe que les travaux de réfection de voirie ont débuté sur la Besseyre Basse et Avouac, notamment. Mr PANNEFIEU pense qu'il serait souhaitable de stabiliser les accotements sur certaines portions de route afin d'éviter une dégradation trop précoce.
- **Escalier de l'école primaire :** Mr le Maire précise ensuite que le service technique a entièrement refait l'escalier extérieur conduisant à l'école primaire. Il déplore cependant les dégradations faites le jour même par des deux-roues sur le goudron mis en place au fond de l'escalier.
- **Rencontre avec un acquéreur potentiel la turbine électrique et des bâtiments de l'usine du Pont de l'Estaing :** Mr le Maire informe le conseil qu'une personne serait éventuellement intéressée par l'exploitation de la turbine située à l'intérieur des bâtiments de l'usine du Pont de l'Estaing et par l'achat de l'ensemble des bâtiments. Il indique qu'une rencontre a eu lieu afin d'évoquer cette question, en présence des responsables des Moulinages de la Gazeille qui utilisent actuellement la turbine. Certains documents vont être transmis à l'acquéreur potentiel qui va ensuite étudier la viabilité du projet.
- **Réfection d'un mur au Moulin de Savin :** Mme VAGGIANI souhaiterait avoir des précisions concernant la construction d'un mur par le service technique au moulin de Savin. Mr le Maire rappelle au conseil que les travaux réalisés dans le lit de la Gazeille pour aménager une route submersible et le plan d'eau ont entraîné la destruction de l'enrochement et du grillage qui se trouvaient auparavant au fond d'une parcelle, une installation qui empêchait toute intrusion sur le terrain. La pente étant désormais très douce, l'accès était rendu très facile et une clôture devait être érigée pour remplacer la précédente. Il indique que le propriétaire de la parcelle sur laquelle ont été construits la route et le plan d'eau n'avait autorisé les travaux qu'à la condition qu'un mur vienne remplacer celui précédemment cité. Monsieur le Maire rappelle que ce point était non négociable, et que le précédent pont avait dû être décalé parce que la municipalité de l'époque n'avait pas pu parvenir à un compromis. Cette décision avait eu les conséquences que l'on connaît et avait été à l'origine de dégâts très nombreux et coûteux. Mr le Maire ajoute qu'une servitude grève ce terrain et permet les interventions sur le réseau d'eaux usées ainsi qu'un accès à l'ancienne station. Cela a nécessité la consolidation du portail repris sur l'ancien mur. Mr PANNEFIEU reste persuadé que la meilleure solution aurait été l'achat du terrain ou en cas de refus, l'expropriation. Monsieur le Maire rappelle que le propriétaire avait catégoriquement refusé de vendre ou d'échanger son terrain et qu'une procédure d'expropriation aurait entraîné des retards conséquents, alors que la commune était déjà privée de plan d'eau depuis de longs mois. En plus du retard, une telle procédure aurait été source de nombreux conflits. Monsieur ANDRIEU s'interroge sur la propriété de ce mur. Mr le Maire précise que son entretien sera assuré par le propriétaire uniquement. Monsieur le Maire estime que les intérêts de la commune ont été défendus au mieux et conclut en disant qu'un document a été signé afin que tout soit clair et officiel.

#### **Dates diverses :**

- Foire aux chevaux le 30 septembre.
- Réunion publique du SICTOM le 12 octobre à 20 heures à la salle des fêtes : Mr le Maire précise qu'une conférence de presse a eu lieu afin que les maires des communes puissent réaffirmer leur soutien au SICTOM pour la mise en place de la redevance incitative.

Prochain conseil le jeudi 25 octobre 2012 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et vingt-cinq minutes.